

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

DLP 14-11-01009563

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Bulletin Technique n° 16 du 22 mai 2001 - 2 pages - Numéro ordre postal : 34

Grandes Cultures

Colza

STADES : siliques bosselées (G4)

Maladies

Les symptômes de sclérotinia sur tiges restent rares. Les températures actuelles devraient accélérer le développement de la maladie, là où elle aura été mal contrôlée. Des taches d'alternaria peuvent s'observer sur des feuilles hautes, mais pour l'instant très rarement sur siliques.

Ravageurs

Les pucerons cendrés sont parfois assez fréquents dans certaines parcelles du centre et du sud Seine et Marne, et dans le secteur Boutigny / Essonne - Chevannes (91).

Ce ravageur doit être surveillé jusqu'à 1 mois avant la récolte.

Blé

STADES : dégagement de la gaine de la dernière feuille à début floraison.

Maladies

Dans les témoins d'observation, la septoriose continue d'évoluer avec la suite des sorties de taches des contaminations d'avril. Elle commence à sortir sur des F1 pour les situations les plus avancées (sur ISENGRAIN par exemple) et sur des F2 dans les situations non encore épiées.

La rouille brune évolue également avec la chaleur, sur les variétés sensibles (SCIPION, ISENGRAIN, COURTOT, RECITAL...).

La protection septoriose doit être terminée.

Pas de risque fusariose pour les parcelles dont la floraison se déroulerait sous les conditions actuelles.

Ravageurs

Des pucerons *(Sitobion avenae)* s'observent dans de nombreuses parcelles (1 sur 2) mais leur nombre reste encore faible. Attention toutefois, les premières colonies s'observent sur épis dans le secteur de Bray / Seine (77).

Surveillez l'évolution des populations et les passages éventuels sur épis, avec la chaleur. Seuil : 1 épi sur 2 avec pucerons.

Pois

STADES : boutons floraux - ouverture des premières fleurs pour les semis de février, 6-8 feuilles pour ceux de mars-avril.

Ravageurs

Les derniers semis sont arrivés au stade de fin de sensibilité aux sitones. Les encoches ne sont pas très nombreuses sur les dernières feuilles.

Plus d'intervention contre ce ravageur.

Des pucerons verts s'observent dans quelques parcelles, quelque soit le stade de la culture, à des niveaux encore faibles : de 1 puceron / 10 plantes à 2-3 pucerons / pied (ex Château Landon). A surveiller.

Rappel du seuil : au moins 30 pucerons / plante au début floraison. Produits : aphicides spécifiques (AZTEC ou PIRIMOR) ou pyréthrinoïdes seules ou associées.

Notre réseau de piégeage de la tordeuse est en place. Pas de captures à ce jour.

Maladies

Sur les parcelles arrivant au stade floraison, l'anthracnose est bien implantée, avec des taches sur les 4 à 8 étages foliaires de la base sur les 12 étages présents. Pour les parcelles de la deuxième période de semis, qui n'ont pas reçu les pluies d'avril, les symptômes sont rares.

Pour les parcelles arrivant à la floraison, la protection fongicide devra être réalisée avant le prochain épisode pluvieux.

Pas de nouveautés dans les stratégies avec en principe deux traitements (un passage en moins ou en plus selon la pluviométrie pendant la floraison). Le chlorothalonil reste la base de la protection avec son action sur anthracnose, ainsi que sur botrytis, maladie pour laquelle on peut aussi utiliser le pyriméthanil (dans le MAORI ou WALABI) ou les imides (ex CALIDAN). L'AMISTAR homologué sur pois depuis avril 2000 présente un



Blé

Betteraves
Attention aux pucerons.

Pois
Anthracnose.

Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : J. BOULUD

Publication périodique
C.P.P.A.P n°0904 B 00536
ISSN n°0767-5542

Tarif Courrier 370 F
Fax 435 F

© SPV Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation

4° Jo-48744 D3 BnF S&T P16

intérêt par sa polyvalence (anthracnose, botrytis, rouille, oïdium). Il est surtout valorisé en cas de forte pression maladies et selon nos essais par un positionnement en T2 (dose réduite associée à du chlorothalonil).

Féverole

STADES : 10 feuilles - 1ères fleurs pour les semis de février, 6-7 feuilles pour ceux de mars-avril.

Ravageurs

Le nombre d'encoches de sitones a encore fortement augmenté (30 à 50/ plante) sur les parcelles au stade 6-7 feuilles .

Fin du risque comme pour les pois ?

Nous n'avons pas encore observé de pucerons noirs, mais les conditions climatiques devraient permettre une arrivée rapide.

Ce ravageur est très préjudiciable à la culture. Dans la bibliographie, on fait état d'un seuil de 2 à 5% de plantes avec des ailés.

Maladies

Quelques remarques sur les maladies de la féverole. Trois maladies se rencontrent habituellement : l'anthracnose, le botrytis et la rouille. Bien que les cultures soient proches, il s'agit de maladies différentes de celles du pois : ce ne sont pas les mêmes champignons responsables et les symptômes sont différents (sauf pour la rouille). Nous vous rappellons que nous mettons à votre disposition une fiche de reconnaissance des maladies de la féverole sur simple demande.

La protection fongicide de cette culture repose le plus souvent sur deux traitements comme pour le pois (début floraison et 10-15 jours après). Les années à floraison longue avec des conditions humides, un 3ème passage peut s'avérer utile.

Deux différences avec le pois :

- la présence plus fréquente de la rouille qui peut augmenter fortement la nuisibilité du complexe maladie,
- la quasi absence de produits homologués puisque seul le RONILAN FL à 1,5 l/ha est autorisé (contre botrytis et sclérotinia). Des spécialités sont en cours d'homologation, et dans le meilleur des cas, elles pourront être préconisées en toute légalité l'an prochain.

Betteraves

STADES : levée à 4 feuilles.

Ravageurs

Les premiers pucerons s'observent en parcelle. Nous rappellons que les pucerons (verts et noirs) sont potentiellement vecteurs de la jaunisse de la betterave (virose).

Une intervention insecticide est à réaliser rapidement sur les parcelles au moins à 2 feuilles, non protégées au semis avec TEMIK ou DACAMOX ou GAUCHO ou CARDINAL.

Orges printemps

STADES : 2 noeuds à sortie de la dernière feuille pour les semis de février, épi 1 cm pour ceux de mars-avril.

Maladies

La rhynchosporiose a peu évolué, elle reste présente sur les F5 définitives, voire parfois sur F4. La rouille naine commence à se développer avec des pustules sur des F4 ou F3. L'oïdium et l'helminthosporiose sont moins visibles.

Maïs - désherbage

Programme d'actions menées par la DRAF/SRPV, suite à l'arrêté préfectoral interdisant l'utilisation de l'atrazine dans 89 communes de Seine-et-Marne

Face aux dépassements répétés des teneurs en atrazine et déethylatrazine constatés au niveau d'un certain nombre de points de captages d'eau potable en Seine-et-Marne, un arrêté préfectoral pris le 26/12/2000 interdit l'utilisation de l'atrazine sur 89 communes de Seine-et-Marne (liste des communes dans arrêté préfectoral).

La DRAF/SRPV va dans les semaines à venir mettre en place **un plan de surveillance** de l'utilisation de l'atrazine : des prélèvements de sols destinés au dosage de l'atrazine seront réalisés d'une manière aléatoire dans des parcelles semées en maïs, dans différentes communes concernées par l'arrêté du 26/12/2000. Cette opération vise :

- à dissuader les contrevenants* de compromettre les efforts entrepris par la majorité des agriculteurs,
- à réaliser un bilan des pratiques en 2001.

En 2002, **un plan de contrôle**, déposé auprès du Procureur de la République de Seine-et-Marne permettra de rechercher de manière systématique, les infractions à l'arrêté du 26/12/2000.

Le Service Régional de la Protection des Végétaux est à la disposition de tous, pour toute information complémentaire concernant ces opérations.

** En cas d'infraction, des poursuites judiciaires seront engagées impliquant l'agriculteur et le distributeur: les peines prévues à l'article L253-17 du code rural sont de 6 mois d'emprisonnement et 200 000 F d'amende.*

Communiqué

Produits phytosanitaires non utilisables : collecte gratuite et unique pour les agriculteurs du Val d'Oise, de l'Essonne et des Yvelines.

Les vieux produits phytosanitaires sont potentiellement dangereux pour les personnes, l'environnement, et présentent un risque permanent en cas d'incendie. Agriculteurs, profitez de l'occasion qui vous est offerte les 11, 12 et 13 juin prochains pour vous en débarrasser ! L'opération Phyto'Récup est organisée par la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile de France et la distribution agricole, avec l'appui des pouvoirs publics et la participation de nombreux partenaires financiers.

Dans les 18 points de collecte ouverts par les organismes stockeurs, vous pourrez venir déposer vos produits phytosanitaires non utilisables.

Quels produits ?

Seront pris en charge dans le cadre de cette opération tous vos produits phytosanitaires gelés, mouillés, périmés, hors d'usage ou interdits d'emploi, sous forme liquide, solide ou pulvérulente. Attention les emballages ou bidons vides, engrais, semences, détergents, solvants, aérosols, huiles de vidange, graisses, batteries, piles, plastiques et ficelles seront refusés.

Pour tous renseignements, contactez Mlle DOIN à la Chambre d'Agriculture IDF (01-39-23-42-00).

Remarques du SRPV :

- ***une opération identique sera conduite en Seine et Marne en fin d'année,***
- ***il faut profiter de ces opérations pour se débarrasser des produits qui ne sont plus homologués et qui sont susceptibles de faire l'objet de contrôle (ex lindane, dinosèbe, dinoterbe, diméthoate..).***